

Loi sur l'énergie: Genève manque de rythme

RÉNOVATIONS • *L'objectif d'assainir 2% du parc immobilier cantonal par année est loin d'être atteint. L'Etat se donne-t-il les moyens d'appliquer sa nouvelle loi?*

PAULINE CANCELA

En matière d'assainissement énergétique des bâtiments, Genève piétine. En mars 2011, l'association Noé 21 saluait la nouvelle Loi sur l'énergie (LEn) acceptée par les Genevois un an plus tôt, mais dressait un bilan sévère. En ce début d'année, le constat est le même: l'objectif du Conseil d'Etat pour la législature 2011-2013 de rénover le parc à raison de 2% par année est loin d'être atteint. Le canton n'aurait-il pas les moyens de ses ambitions?

«L'Etat sous-estime le défi que représente la nouvelle loi», estime le physicien Jérôme Strobel, membre de Noé 21. Pourtant, il y a urgence. La consommation du parc immobilier constitue la moitié des émissions de gaz à effet de serre du canton – trafic aérien non compris. «Sous doté», le Service cantonal de l'énergie (ScanE) ne serait pas équipé pour satisfaire les objectifs de l'Etat, poursuit-il. Chargé de contrôler l'aspect énergétique des constructions et rénovations, c'est à lui de veiller à l'application des nouvelles exigences légales, en traquant notamment les gros consommateurs du canton – qui dépensent au moins l'équivalent de 500 000 litres de mazout par an.

Pour rappel, la LEEn permet d'obliger ces derniers à entreprendre un assainissement énergétique et contraint les autres propriétaires énergivores à prendre des mesures.

Procédures trop complexes

A l'introduction du nouveau dispositif se sont greffés une complexification et un allongement des procédures administratives, incitant les propriétaires à s'en détourner. «Des projets sont bloqués car les propriétaires n'investissent pas assez», regrette le physicien. Des dossiers traîneraient à la suite d'interminables allers-retours entre le Département des constructions, les demandeurs et le ScanE. Une situation «kafkaïenne» pour Jérôme Strobel.

Membre de la commission de l'énergie au Grand Conseil, François Gillet admet qu'il serait «légitime d'avoir plus de forces, quitte à sous-traiter certaines compétences d'ingénieur vu le contexte d'austérité budgétaire». Le député démocrate-chrétien partage en ce sens le constat de Noé 21, en le nuancant toutefois. D'après lui, les freins se situent beaucoup au niveau des compétences dans tous les corps de métiers concernés. «La loi n'a pas encore produit les effets que l'ont pourrait souhaiter, faute de gens formés pour la mettre en œuvre.»

«Il manque 15 000 ingénieurs en Suisse», abonde Alain Gaumann, membre de la commission cantonale du standard énergétique. Habitué à collaborer avec le ScanE, l'ingénieur y perçoit une «surcharge de travail» due en partie à une carence de spécialistes sur le terrain.

Si l'«on pouvait s'attendre à cette période de rodage», il n'en reste pas moins que «les exigences du canton sont trop ambitieuses». M. Gaumann donne l'exemple des gros consommateurs. «Tous les dix ans, ces derniers doivent s'engager dans un programme d'efficacité énergétique, ce qui nécessite des procédures d'audit. Or il n'y a pas suffisamment de bureaux d'ingénieurs qualifiés dans ce domaine à Genève.»

Un certain calage nécessaire?

Pour cette raison, le ScanE a décidé d'échelonner ses décisions pour ne traiter que cent cas par année, en commençant par les plus gros. «Les premières lettres seront envoyées au printemps 2012», promet son directeur Olivier Epelly.

Face aux critiques, il recommande néanmoins la patience: «Le dispositif légal nécessite un certain calage. Ce n'est pas une question de moyens, mais surtout d'une meilleure diffusion des pratiques et de vulgarisation de la loi. Il est trop tôt pour en voir tous les effets, d'autant qu'elle prévoit trois ans d'observation.» Et d'ajouter qu'une série de mesures facilitatrices sont sur le point d'être concrétisées. Amélioration du site web, brochures destinées aux professionnels, permanences renforcées et deux journées de formation en mars.

Propriétaires réticents

«Les propriétaires n'ont pas encore réalisé la portée du dispositif légal», constate Olivier Epelly. Une des preuves en est d'après lui que le bonus conjoncturel à l'énergie (max. 10 millions/an) reste méconnu et sous-utilisé. Ce fonds cantonal de subvention – qui s'ajoute à la possibilité accrue de reporter une partie des coûts sur les locataires – n'a pas su attirer les constructeurs. «Ils sont souvent réticents à passer par une procédure administrative pour obtenir de l'argent», reconnaît Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment. Mais d'après lui, la LEEn aurait stimulé l'amélioration énergétique. Reste que, pour Noé 21, «Genève a pris un retard très important». 1



La consommation du parc immobilier constitue la moitié des émissions de gaz à effet de serre du canton. JLP

TROIS QUESTIONS À...

Jad Khoury

Chercheur au sein du pôle énergie de l'université de Genève. Il prépare une thèse sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment.

1. La nouvelle loi sur l'énergie a-t-elle permis des progrès sur le terrain?

C'est un levier réglementaire comme un autre. Elle a surtout montré des résultats sur les nouvelles constructions. Or le taux de renouvellement des bâtiments genevois est trop faible (moins de 1% par année). Le grand gisement de l'économie d'énergie se trouve donc dans le parc existant.

2. Comment expliquez-vous la lenteur de la progression dans ce domaine?

La rénovation est un processus complexe, tant au niveau technique que sur le plan administratif. Il faut une palette d'instruments plus large que la seule loi. S'il existe déjà des mécanismes de financement, on pourrait en imaginer davantage. Il manque également un chaînon dans les acteurs. Le secteur a besoin de profils généralistes intégrateurs, c'est-à-dire des personnes capables de gérer les nouvelles exigences énergétiques à tous les niveaux. Dans cette perspective, le

ScanE a un rôle moteur, mais il est souvent débordé.

3. La loi est-elle encore méconnue dans le milieu?

Oui, la plupart des architectes, par exemple, ne sont pas vraiment au courant des changements impliqués par la législation. Il faut laisser au dispositif le temps de se mettre en œuvre. Les projets commencés en 2010 et 2011 ne livreront leurs résultats que dans deux ou trois ans. C'est l'inertie du système. S'il est lent, il permet au moins de ne plus rater les rénovations.

PROPOS RECUEILLIS PAR PCA

EN BREF

LES TEXTES ADAPTÉS POUR LES AVEUGLES

VOTATIONS A Genève, les textes des votations et des élections seront systématiquement adaptés en format approprié pour les personnes aveugles et malvoyantes. Ce nouveau service sera disponible à partir de la prochaine votation, le 11 mars. La chancellerie a mandaté l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA) pour adapter ces textes, indique-t-elle hier dans un communiqué. Les brochures explicatives seront ainsi transférées en format audio et en braille sur un CD, a expliqué Michel Philippi, secrétaire de l'ABA. La synchronisation de ces deux versions permet à l'utilisateur de passer aisément du braille à l'audio tout en restant exactement au même endroit dans le texte, a précisé la chancellerie Anja Wyden Guelpa. Ces CD seront ensuite diffusés auprès des personnes qui en feront la demande. Le site internet de l'ABA, qui tient compte du handicap de la malvoyance, hébergera aussi les textes explicatifs des brochures. ATS

ALTERCATION

Mark Muller auditionné par l'IGS

Le conseiller d'Etat genevois Mark Muller a été entendu hier pendant un peu plus de deux heures par des policiers de l'Inspection générale des services (IGS). Il a contesté avoir proféré des menaces de mort à l'encontre du barman du Moulin à Danses (MàD). Mark Muller a confirmé et précisé sa version des faits de la nuit de Nouvel An, a indiqué son avocat M^e Alec Reymond. Il revenait sur une information parue sur le site internet du *Temps*. Le défenseur ne veut pas donner davantage de détails par voie de presse.

La police devrait terminer son enquête préliminaire dans les jours prochains, ajoute-t-il. Il appartient ensuite au Ministère public de décider quelle suite donner à la procédure. Le ministre PLR fait l'objet d'une plainte pénale à la suite d'une altercation qui l'a opposé dans la nuit du Nouvel An au barman du MàD. Cet employé français affirme avoir été «victime d'une agression lâche par derrière et menacé».

Le conseiller d'Etat, qui a aussi déposé une plainte pénale pour injures et voies de faits quelques jours après celle du barman, parle d'une «empoignade virile». Selon Me Alec Reymond, une fois

les nuances et les précisions apportées, «les deux versions ne sont pas si éloignées que ça».

Le barman du MàD accuse Mark Muller de l'avoir agressé alors qu'il prenait sa pause cigarette à l'extérieur de la boîte de nuit. Il a affirmé dans les médias qu'il s'était disputé plus tôt dans la soirée avec le conseiller d'Etat quand il l'avait vu sortir des WC réservés au personnel en compagnie d'une amie, employée au MàD.

M. Muller, de son côté, soutient que le barman l'a injurié et lui a demandé de quitter le dancing. Son amie et employée du MàD avec qui il passait la soirée est ensuite venue lui dire que le barman l'avait insulté et frappée. Le magistrat s'est alors dirigé vers l'homme et l'a empoigné, mais n'aurait pas donné de coups.

Pris dans la tourmente depuis la révélation de cette affaire, Mark Muller a présenté des excuses publiques et exclu toute démission. Jeudi soir, l'assemblée du PLR a apporté son soutien à son ministre. Dans un discours rassembleur, le président du PLR Alain-Dominique Mauris a appelé tous les membres du parti à «tirer à la même corde».

Mark Muller a fauté, mais le PLR ne doit pas arrêter de faire de la politique, a souligné M. Mauris. Il a demandé à ses troupes d'attendre la décision de la justice. Plusieurs délégués ont fustigé le rôle de la presse dans cette affaire, accusant les journalistes de vouloir la tête de leur élu à tout prix. Ils ont insisté sur la nécessité de séparer vie privée et publique. D'autres délégués ont demandé de soutenir Mark Muller tant que la justice n'a pas tranché.

Mark Muller ne comptait dans un premier temps pas s'exprimer étant donné qu'il avait déjà livré sa version au comité directeur du PLR mardi. Il a tout de même pris la parole en fin d'assemblée pour présenter une nouvelle fois ses profonds regrets et ses excuses, à la suite de son «comportement inadéquat pour un conseiller d'Etat». «Je suis parfaitement conscient de la situation dans laquelle je mets notre parti», a déclaré Mark Muller, très marqué à la suite d'une semaine qu'il a qualifiée de très dure pour lui et ses proches. Son intervention a été applaudie par les quelque cent quarante délégués présents.

ATS

EN BREF

RECOURS DU MCG REJETÉ PAR LA JUSTICE

ASSISTANTS La Cour de justice de Genève a rejeté un recours du MCG qui contestait une décision du bureau de l'assemblée constituante. Ce bureau avait bloqué le versement d'une partie des indemnités destinées à l'engagement d'un assistant parlementaire faute de pièce justificative. Le MCG n'a pas fourni les documents nécessaires depuis 2009, a expliqué hier Thomas Büchi coprésident de la Constituante. Et l'octroi de cette indemnité, soit 45 000 francs pour 2009, était conditionné à la relation contractuelle et à l'activité effective du collaborateur concerné. Le MCG a jusqu'au 2 février pour recourir au Tribunal fédéral contre cette décision. Selon l'avocat du parti, Mauro Poggia, le MCG étudie encore l'opportunité de recourir. Le MCG estime que l'indemnité correspond à une somme forfaitaire et que dès lors, il n'est pas obligatoire d'embaucher effectivement un assistant parlementaire. ATS